



Réservez votre séjour en cure prévention santé

SAISON THERMALE 2025 - 24 MARS AU 29 NOVEMBRE

Prestations non prises en charge par l'Assurance Maladie

CURISTE 1	
<input type="checkbox"/> Mme	<input type="checkbox"/> M.
Nom :	
Prénom :	
Tél. / Portable :	
E-mail :	
Adresse :	
Code postal : Ville :	

CURISTE 2	
<input type="checkbox"/> Mme	<input type="checkbox"/> M.
Nom :	
Prénom :	
Tél. / Portable :	
E-mail :	
Adresse :	
Code postal : Ville :	

VOTRE SÉJOUR

du : / / 2025 au : / / 2025

MA DEMI-JOURNÉE PRÉVENTION SANTÉ

61 € par demi-journée

	QTE	Montant curiste 1	QTE	Montant curiste 2
4 Soins à choisir parmi la liste en page 14 de la brochure thermale (sous réserve de disponibilité)	x 61 € = €	x 61 € = €
SOUS-TOTAL		€		€
TOTAL (curiste 1 + curiste 2)				€

MA MINI-CURE PRÉVENTION SANTÉ

	PRIX	QTE	Montant curiste 1	Montant curiste 2
Rhumatologie - 6 jours	339€/personne		€	€
Affections urinaires / digestives et surcharge pondérale - 6 jours	339€/personne		€	€
Double orientation - 12 jours	649€/personne		€	€
SOUS-TOTAL			€	€
TOTAL (curiste 1 + curiste 2)				€

Le Service client est à votre écoute pour organiser votre cure dans les meilleures conditions au (téléphone) ou (email).

VOTRE RÉSERVATION SERA TRAITÉE UNIQUEMENT À RÉCEPTION DE CETTE FICHE COMPLÉTÉE, ACCOMPAGNÉE D'UN RÉGLEMENT DE 25% DU MONTANT TOTAL (SOLDE À RÉGLER 30 JOURS AVANT VOTRE ARRIVÉE). ENVOYEZ VOS DOCUMENTS AUX THERMES DE VITTEL, BP 106 - 88804 VITTEL CEDEX.

Pour votre hébergement, contactez l'Office du Tourisme : Tél : +33 (0)3 29 08 08 88 - infos@vitteltourisme.com - Internet : www.destinationvittel.com

Les cures ou prestations «prévention santé» ne peuvent faire l'objet d'une prise en charge par l'Assurance Maladie.

EXTRAIT : 3. CONDITIONS PARTICULIÈRES de vente applicables aux cures non conventionnées, prestations de soins (au forfait ou a la carte), hébergement seul ou avec prestations de soins, forfaits touristiques, prestations annexes

3.1 - Champ d'application

Les présentes conditions particulières sont applicables aux cures non conventionnées (cures prévention santé), prestations de soins (au forfait ou à la carte), prestations d'hébergement seul ou avec prestations de soins, forfaits touristiques, prestations annexes ; elles précisent et complètent les conditions générales de vente de la Société.

3.2 - Prix, réservation et conditions de règlement

3.2.1 - Prix

Les tarifs sont valables pour la période de référence précisée dans la documentation commerciale de la Société, sauf modification ultérieure de l'offre, évolution de la fiscalité (par exemple, taux de TVA) ou autres conditions particulières expresses. Les tarifs appliqués sont ceux en vigueur au jour de la réservation.

Concernant les prestations d'hébergement, le tarif de location comprend les consommations de fluides liées à l'occupation de l'hébergement (eau, électricité, ...) ; il n'intègre pas les prestations optionnelles. La taxe de séjour est due en sus.

3.2.2 - Réservation et conditions de règlement

La réservation peut être effectuée sur le site internet, par téléphone ou par courrier ou sur place.

Le bulletin de réservation doit être accompagné du versement d'un acompte dans les conditions suivantes.

Date de réception par la Société	Somme à régler à la date de la réservation
Plus de 30 jours calendaires avant la date de début des prestations	- 25% du montant total des prestations (1) - 100% de la prime de la police d'assurance éventuellement souscrite par le Client
Entre 30 jours calendaires et la date de début des prestations	- 100% du montant total des prestations - Prime de la police d'assurance éventuellement souscrite par le Client

(1) à l'exception du montant de la formule de transport qui doit être réglé à 100%

La cure Prévention Santé (non conventionnée), les prestations de soins, les prestations d'hébergement et autres prestations annexes sont définitivement réservées après confirmation écrite de la Société (après vérification de la disponibilité).

Le solde du prix doit être obligatoirement acquitté au plus tard trente (30) jours calendaires avant la date de début de la cure non conventionnée ou des prestations. Aucune cure non conventionnée ou prestation de soins ou remise des clés de l'hébergement ne peut être délivrée ni débiter sans paiement intégral préalable, même en cas de présentation du Client sur place.

En cas de retard de paiement et d'absence d'usage de sa faculté d'annulation par le Client, la Société se réserve la possibilité de considérer la vente comme définitive à compter de cette date et de considérer qu'elle est annulée du fait du Client avec les conséquences exposées à l'article 3.4.2 ci-après.

Les documents relatifs à la réservation (bon de séjour, description du site, détail des soins, ...) sont adressés après bonne fin des opérations d'encaissement. Les paiements par virement bancaire ou par carte bancaire sont à privilégier. Aucun règlement par chèque ne peut intervenir moins de trente (30) jours calendaires avant la date de début des prestations.

3.3 - Vente à distance de prestations de service

3.3.1 - Conditions relatives à la vente à distance des cures non conventionnées, prestations de soins (au forfait ou à la carte), hébergement seul ou avec prestations de soins, forfaits touristiques, prestations annexes

Le Client reconnaît avoir pris connaissance et accepté, avant d'effectuer sa réservation, les conditions générales et particulières de vente qui lui sont opposables dans les conditions de l'article 1119 du code civil. Il reconnaît également avoir eu communication de toutes les informations listées à l'article L221-5 du code de la consommation, et notamment des caractéristiques essentielles, tels que les tarifs avec leurs conditions de révision, les conditions de délivrance des prestations et le droit de rétractation dont il bénéficie le cas échéant. Ces informations sont disponibles sur le site internet ou dans la documentation commerciale de la Société.

Les ventes sont opérées par la société ECO-RESORT THERMAL DE VITTEL, société par actions simplifiée au capital de 100 000 euros, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés d'Épinal sous le n° 921 024 907, dont le siège social est sis Etablissement thermal, Lieudit Le Parc, 88 800 Vittel. Les coordonnées de la Société sont aussi consultables sur le site internet de la Société.

Lors de la réservation de prestations de service, les sommes versées ont la nature d'acompte à compter du trentième (30) jour calendaire avant la date de début des prestations.

3.3.2 - Modalités de la prise de réservation

Lorsque les systèmes informatiques de la Société le permettent, le Client a la possibilité de faire sa réservation en ligne et au moyen du formulaire concerné qui y figure pour tout achat de prestations, dans la limite de leur disponibilité.

En cas d'indisponibilité d'une prestation réservée, le Client est informé par courrier. Si l'indisponibilité est définitive, la vente est réputée résolue sans préjudice d'aucune sorte et les sommes déjà versées par le Client à ce titre sont remboursées sans délai.

La vente est considérée comme définitive après l'envoi au Client de la confirmation de l'acceptation de sa réservation par la Société par courrier ou par courrier postal, et après encaissement par la Société du montant dû.

Conformément aux articles 1369-1 et suivants du code civil relatifs à la conclusion du contrat sous forme électronique, la vente n'est valablement conclue qu'une fois que le Client a eu la possibilité de vérifier le détail de sa réservation et son prix total, de corriger d'éventuelles erreurs, puis de confirmer celle-ci pour exprimer son acceptation. Toute réservation vaut accord sur la chose et sur le prix ainsi que sur les conditions d'exécution de la réservation.

En cas d'anomalie (par exemple, défaut de paiement, ...) la Société se réserve le droit de bloquer la réservation jusqu'à résolution du problème. Les questions relatives au suivi de la réservation sont à adresser au Service client de la Société.

Le Client peut également effectuer une réservation de prestations de service à distance par courrier, par courrier ou par téléphone, dans les mêmes conditions.

3.3.3 - Confirmation de la réservation et support électronique

La fourniture en ligne du numéro de carte bancaire du Client ou la remise d'un moyen de paiement par le Client, avec validation finale de la commande par le Client, valent preuve de l'accord du Client.

En cas d'utilisation frauduleuse d'un moyen de paiement, le Client doit le signaler sans délai au Service client de la Société.

Le Client reçoit, selon son choix, un exemplaire du contrat, soit sur papier, soit sur un support électronique durable pouvant être téléchargé. Les registres informatisés sont conservés par la Société dans des conditions garantissant l'intégrité des données et tiennent lieu de preuve des communications, des commandes et des règlements opérés entre les parties.

3.3.4 - Modalités de règlement de la réservation

La réservation de prestations de service implique le règlement des sommes dues au moyen d'un des modes de paiement indiqués sur le site internet de la Société.

La gestion de la réservation est conditionnée à la bonne fin des opérations de paiement et d'encaissement. Le paiement se fait comptant à la réservation ou dans les conditions mentionnées sur le site internet ou dans le bulletin de réservation de la Société.

La facture peut être adressée sous forme papier ou par courrier sur demande expresse du Client adressée au Service client de la Société.

3.3.5 - Droit de rétractation

Conformément à l'article L221-18 du code de la consommation, le Client dispose d'un délai de quatorze (14) jours pour exercer son droit de rétractation dans le cas des ventes à distance (par internet, par téléphone, par voie postale, par courrier...) de prestations de service. Ainsi, les ventes de prestations de service conclues sur place dans l'établissement sont exclues du champ d'application du droit de rétractation. Cependant, des exceptions au droit de rétractation sont prévues aux paragraphes 1° et 12° de l'article L221-28 du code de la consommation, qui spécifient les types de contrat ne pouvant pas faire l'objet du droit de rétractation. Il s'agit des contrats :

- 1° : de fourniture de services pleinement exécutés avant la fin du délai de rétractation et, si le contrat soumet le consommateur à une obligation de payer, dont l'exécution a commencé avec son accord préalable et exprès et avec la reconnaissance par lui de la perte de son droit de rétractation, lorsque la prestation aura été pleinement exécutée par le professionnel ;
- 12° : de prestations de services d'hébergement (autres que d'hébergement résidentiel), de services de transport de biens, de location de voitures, de restauration ou d'activités de loisirs, qui doivent être fournis à une date ou à une période déterminée ;

Par conséquent, la Société attire l'attention du Client sur le fait que, parce qu'elles sont toujours fixées à une date ou pour une période déterminée, les réservations pour des cures non conventionnées, des prestations de soins ou d'hébergement ne bénéficient pas du droit de rétractation.

3.4 - Modification, annulation et interruption

3.4.1 - Modification

Toute demande de modification de sa réservation par le Client doit être adressée par courrier postal ou par courrier au Service client de la Société au plus tard trente et un (31) jours calendaires avant la date d'arrivée prévue et être acceptée par la Société. À défaut d'accord, l'impossibilité de modifier produit les effets d'une annulation à la demande du Client avec les conséquences exposées à l'article 3.4.2 ci-après.

En cas de modifications de prestations à la hausse, le Client paiera à la Société la différence. En cas de modifications de prestations à la baisse, la Société conservera les sommes versées.

En cas de modification de la catégorie d'hébergement, les compléments dus à la suite de modifications (prolongation de la durée d'hébergement, catégorie supérieure d'hébergement, ...) sont facturés au tarif en vigueur à la date d'acceptation du Client, sans frais supplémentaire.

Par exception, la modification de la formule de restauration ne sera acceptée que sous réserve de disponibilité vérifiée par la Société. Il n'est pas possible de changer une deuxième fois de formule de restauration lors du séjour.

En cas de circonstances imprévues, la Société se réserve le droit de modifier le contenu des prestations en les rempla-

çant par des prestations de valeur équivalente ou supérieure. Le Client a la faculté de refuser la modification proposée. Les prestations non effectuées lui sont alors remboursées soit sur une base prorata temporis, soit sur la base du prix public lorsqu'elles sont individualisées, à titre indemnitaire, forfaitaire et définitif.

L'indisponibilité d'une installation au sein de l'établissement ou d'un hébergement ne peut pas donner lieu à remboursement, réfaction du prix ou octroi de dommages et intérêts.

3.4.2 - Annulation

Toute demande d'annulation partielle ou totale de sa réservation par le Client doit être adressée par courrier postal ou par courrier au Service client de la Société dans les meilleurs délais.

Les sommes versées sont remboursées dans les conditions suivantes.

Date de réception par la Société du courrier/courriel d'annulation partielle ou totale du Client	Conséquences financières pour le Client
Plus de 90 jours calendaires avant la date de début de la cure non conventionnée / prestation	Remboursement de 100% des sommes versées concernées (1)(2)
Entre 90 et 31 jours calendaires avant la date de début de la cure non conventionnée / prestation	Remboursement des sommes versées concernées (1)(2), déduction faite d'une pénalité de 25% du montant total des prestations TTC concernées
Entre 30 et 8 jours calendaires avant la date de début de la cure non conventionnée / prestation	Remboursement des sommes versées concernées (1)(2), déduction faite d'une pénalité de 50% du montant total des prestations TTC concernées
Entre 7 jours calendaires et la date de début de la cure non conventionnée / prestation / en cas de non-présentation	Aucun remboursement du montant total des prestations TTC concernées

(1) Les primes d'assurance ne sont pas remboursables.

(2) Aucune annulation ne peut avoir lieu pour des réservations relatives à des prestations vendues avec la mention « Non échangeable, non modifiable, non remboursable » ou une mention de sens équivalent.

Si en cas de circonstances imprévues, la Société doit annuler la prestation, elle s'efforce de proposer une solution alternative. Le Client a la faculté de refuser la modification proposée. Les sommes déjà versées correspondant à des prestations non effectuées sont alors restituées par la Société, à titre indemnitaire, forfaitaire et définitif.

3.4.3 - Interruption

Aucun prorata temporis n'est pratiqué en cas d'interruption de la cure non conventionnée ou des autres prestations avant leur terme par le Client. Lorsque la cure est interrompue ou des prestations n'ont pas pu être effectuées du fait du Client (retard, ...) l'établissement thermal s'efforce de donner des prestations de remplacement d'une valeur équivalente ou inférieure. Il n'est cependant appliqué aucun abattement ni déduction si une partie de la cure ou les prestations non effectuées n'ont pu être remplacées.

En cas de circonstances imprévues, la Société se réserve le droit d'interrompre l'exécution des prestations. Dans ce cas, la Société s'efforcera de proposer des prestations de remplacement d'une valeur équivalente ou supérieure. Le Client a la faculté de refuser la modification proposée. Les prestations non effectuées lui sont alors remboursées par la Société soit sur une base prorata temporis, soit sur la base du prix public lorsqu'elles sont individualisées, à titre indemnitaire, forfaitaire et définitif.

3.5 - Capacité à bénéficier des prestations de soins

Les cures non conventionnées ou les prestations de soins sont suivies sous la responsabilité du Client et, lorsqu'elles sont prescrites ou requièrent un certificat médical, sous la responsabilité de son médecin.

Un « certificat de non contre-indication à la pratique des soins thermaux » est obligatoire pour toute cure non conventionnée ou séjour avec soins thermaux de plus de trois (3) jours et doit être communiqué à la Société avant le début des prestations. Il relève de la seule responsabilité du Client et de son médecin de s'assurer que le Client ne souffre d'aucune contre-indication impliquant qu'il ne puisse bénéficier des prestations choisies, avec ou sans assistance de l'établissement. La responsabilité de la Société ne pourra être engagée sur ce fondement.

Le Client doit être en mesure de suivre par lui-même sa cure ou d'être assisté au titre de sa situation de handicap dûment reconnue.

3.6 - Conditions d'occupation de l'hébergement

3.6.1 - Les conditions communes d'occupation

Les horaires de prise de possession et de libération de l'hébergement mentionnés dans la confirmation de réservation doivent être respectés. Une nuitée complémentaire est facturée en cas de libération tardive de l'hébergement.

Tous les hébergements sont intégralement non-fumeurs, y compris les balcons privatifs extérieurs. Un hébergement est prévu pour un nombre déterminé d'occupants et ne peut pas être occupé par un nombre supérieur de personnes. Un enfant de plus de 2 ans est considéré comme un occupant.

Les animaux de compagnie ne sont pas acceptés, sauf mention particulière dans la documentation commerciale de la Société.

Le non-respect de l'une de ces règles conduit à prononcer l'annulation de la réservation aux torts du Client, le Client restant redevable de l'intégralité du prix de sa réservation.

Les hébergements sont loués meublés. Les draps et linges de bain sont fournis (sauf exception précisée dans la confirmation de réservation), mais non changés durant le séjour (sauf prestations optionnelles payantes), selon le type de contrat choisi par le Client.

Le Client s'oblige à jouir raisonnablement des hébergements loués et à se conformer au règlement du lieu d'hébergement. Il ne pourra ni sous-louer ni céder sa location, en tout ou partie. Plus généralement, le Client est responsable de tout dommage occasionné par son fait (obstruction de canalisation, ...) et doit souscrire tout contrat d'assurance lui permettant de couvrir tous ses chefs de responsabilité.

Les hébergements doivent être fermés à clé (porte et fenêtres fermées) en cas d'absence.

En cas d'urgence ou en cas de demande de dépannage sollicitée par le Client, le Service entretien se réserve le droit d'entrer dans l'hébergement, y compris en l'absence de l'occupant. Le Client supportera les désagréments entraînés par les réparations incombant à la Société dont l'urgence et la nécessité apparaîtraient pendant la location.

Les lieux doivent être laissés en fin de jouissance en parfait état de propreté, faute de quoi une indemnité de nettoyage à la charge du Client sera facturée.

3.6.2 - Les conditions spécifiques aux résidences de tourisme

S'agissant des prestations d'hébergement, il est précisé que les résidences de tourisme de la Société ne sont pas des hôtels au sens de la loi, de sorte que les articles 1952 et suivants du code civil ne sont pas applicables.

Les résidences de tourisme n'étant pas un centre de vacances et de loisirs au sens de l'article L227-4 du code de l'action sociale et des familles, elles ne peuvent assurer des séjours collectifs ou individuels pour des mineurs de moins de 18 ans, non accompagnés.

Un dépôt de garantie par hébergement doit être versé à l'arrivée du Client. Il est restitué au plus tard huit (8) jours après le départ du Client, déduction faite du montant des éventuelles prestations optionnelles consommées sur place (téléphone, activités, restauration...) et non réglées avant le départ ainsi que des indemnités retenues au titre des dégradations constatées. Le dépôt de garantie n'est pas encaissé à sa réception.

Les arrivées tardives doivent être signalées en temps utile par courrier ou par téléphone pour convenir, le cas échéant, d'une solution de remise des clés.

Dans les résidences de tourisme, la Société décline toute responsabilité en cas d'effets personnels volés, oubliés ou perdus. Le Client est seul responsable de ses effets personnels et s'engage à fermer à clé l'hébergement en cas d'absence. Le Client doit contrôler l'inventaire et l'état du mobilier dès son entrée dans l'hébergement et signaler sous quarante-huit (48) heures tout manque ou détérioration. Passé ce délai, tout manque ou détérioration sera réputé le fait de l'occupant actuel qui s'engage à en régler le coût de réparation ou de remplacement. Les objets et linges gommant l'hébergement devront se trouver dans chaque pièce suivant l'ordre indiqué dans l'inventaire.

3.6.3 - Les conditions spécifiques aux hôtels

Conformément aux articles 1952 et suivants de code civil, l'hôtelier est responsable du vol ou du dommage des effets personnels des Clients, soit que le vol ait été commis ou que le dommage ait été causé par leurs préposés, ou par des tiers allant et venant dans l'hôtel. Cependant, les hôteliers ne sont pas responsables des vols ou dommages qui arrivent par force majeure, ni de la perte qui résulte de la nature ou d'un vice de la chose.

Une pré-autorisation de garantie sera demandée au Client à son arrivée au sein de l'hôtel. Elle ne sera pas débitée, à l'exception du montant des éventuelles prestations optionnelles consommées sur place (téléphone, activités, restauration...) et non réglées avant le départ, ainsi que des indemnités retenues au titre des dégradations constatées.

Le Client doit contrôler l'inventaire et l'état du mobilier dès son entrée dans l'hébergement et signaler sous quarante-huit (48) heures tout manque ou détérioration. Passé ce délai, tout manque ou détérioration sera réputée le fait de l'occupant actuel qui s'engage à en régler le coût de réparation ou de remplacement. Les objets et linges gommant l'hébergement devront se trouver dans la pièce où il les a trouvés à son arrivée.

3.7 - Forfaits touristiques

Le code de la consommation ne s'applique pas aux forfaits touristiques. Par conséquent, le droit de rétractation ne s'applique pas à la réservation de forfaits touristiques.

Voir extraits du code de tourisme relatif aux forfaits touristiques (article R211-3 et suivants)

La version intégrale des conditions générales de vente est disponible sur le site internet de la société thermes-vittel.com.

La réservation d'une prestation entraîne la pleine et entière acceptation des conditions générales de vente.

Je m'engage à prévenir les Thermes de Vittel si je ne peux pas commencer ma cure ou mes prestations à la date prévue.

Je déclare avoir pris connaissance des conditions générales de vente.

Fait à : Le : ... / ... /

Signature

A retourner dès que possible aux Thermes de Vittel
Lieudit LE PARC - BP 106 - 88800 VITTEL

Eco-Resort Thermal de Vittel • SAS au Capital de 100 000€ • RCS Epinal 921 024 907 • Siège social Ets Thermal - Lieudit Le Parc - 88 800 VITTEL - (TVA FR51921024907 - FIN55 880788385)

03 29 08 76 54
(Prix d'un appel local)